

Point sur la sécurité incendie sur la ZA réunion du 03 octobre 2016

sis 7 et 9 rue Auguste Lambiotte à Prémery, vu 2 futures implantations.

Cf plan joint page 2

Etat des lieux des activités à défendre

Les activités existantes sur la ZA sont des ateliers (serrurerie, garage, stockage outillage).

2 entreprises sont en cours d'implantation :

EBE :

activité autour du bois (type ébénisterie)

Forge

Garage

Les activités seront cloisonnées. Séparation par mur parpaing jusqu'au toit

Le stockage lié à ces activités estimé à 30m³ sur le hangar fermé EBE situé au sud-est de la ZA

- Réserve incendie de 120m³ à moins de 200m

Héliopord

Unité de méthanisation : transformation de matières organiques en gaz par injection dans le réseau

Stockage de matière : fumier lisier graines déclassées

Etablissement classé ICPE soumis à autorisation

- Réserve incendie de 240m³ à moins de 100m

Solutions possibles :

- Raccordement au réseau incendie : transformer les conduites auj. en diamètre 80 pour du 100 sur 700 m
 - Trop onéreux

- Bâche ou réserve fermée ou cuve enterrée
/ pas obligation de compléter si réserve fermée
OU
 - Lagune à ciel ouvert
/ doit être surdimensionné pour assurer la capacité nécessaire des 240m³ considérant l'évaporation
- >>> 1 seule réserve de 240m³ accessible pour la sécurité des 2 entreprises (Héliopord et EBE) suffit
Avec 2 points d'aspiration (colonne ou poteau) accessibles depuis la rampe d'accès du n°9 rue Lambiotte
- ?: reste à définir les conditions de mutualisation de cet équipement (entre entreprises et propriétaire) ?

Cf les fiches techniques du Défense Extérieure Contre l'Incendie du Règlement Départemental

<http://www.sdis58.fr/documents/portal1195/reglement-deci--2016-du-sdis-58--arrete-prefectoral.pdf>

>pour compléter la sécurité incendie du site et pour de futures installation :

- localiser et faire l'état des lieux de la colonne d'aspiration sur la Nièvre + une aire de stationnement afin d'étudier une remis en service (cf capitaine JPOsbery pompier volontaire Prémery)

Solution d'alimentation des réserves

- >par ruissèlement en connectant la réserve à une toiture (ex. Batifranc)
- >par remplissage en eau potable ! en créant un compteur avec abonnement
- >par remplissant depuis un point de pompage autorisé puis alimentation par tonnes à eau

Contacts

SDIS58 03 86 60 37 72

Commandant Lavolé patrice.lavole@sdis58.fr

Lieutenant Michot thierry.michelot@sdis58.fr

Commune de Prémery : sgeneral@ville-premery.fr

03 86 68 12 40

Communauté de communes : 03 86 37 79 43

g.puech@cc-nievres-forets.com

SAUR : mtissier@saur.fr 03 86 58 58 60

Héliopord : Valentine.Grandclerc@bleeckergroup.com

EBE : jeanlouis.Buisson@wanadoo.fr /

guilbert_philippe@bbox.fr

